

ARRÊTE N° 2026 - 31

OBJET

---

ARRETE PORTANT NOMINATION DU CORRESPONDANT DEPARTEMENTAL DE L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION AU SEIN DU GIP FRANCE ENFANCE PROTEGEE

LA PRESIDENTE

---

VU les articles L. 225-15 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n°2022-219 du 21 février 2022 art.17 et L.225-16 modifié par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 art.36 (V) ;

VU l'article L. 147-14 et l'article 147-17 du code de l'action sociale et des familles créés par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 art.36 (V) ;

VU l'organisation au sein du Conseil Départemental de la Creuse, du Pôle Cohésion Sociale et de la Direction Enfance Famille Jeunesse ;

Sur avis de Madame La Directrice Enfance Famille Jeunesse

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du département

ARRETE

Article 1 : Au sein du Conseil Départemental de La Creuse, le correspondant de l'Agence française de l'adoption au sein de France Enfance Protégée est Madame Béatrice QUEROY

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 16/01/2026

**Pour La Présidente  
du Conseil Départemental de la Creuse et par  
délégation,  
La Vice Présidente en charge de l'Enfance, de la  
Famille et de la Santé**

Laurence CHEVREUX

